

**CONCOURS SONDAGE SOUTIEN-GORGE DE PENN.PENNINGTONS**  
**(Octobre-Novembre 2025)**  
**(le « concours »)**

**AUTORISATION ET EXONÉRATION**

Je, \_\_\_\_\_, résidant à \_\_\_\_\_ (ville/province), en signant la présente autorisation et exonération, conviens que mon admissibilité à participer au concours organisé par Reitmans (Canada) Limitée pour le compte de la division **PENN.Penningtons entre le mardi 28 octobre et le lundi 10 novembre 2025**, et à recevoir l'un des prix pouvant m'être remis dans le cadre de ce concours seront déterminés sur la foi de celle-ci. Je déclare et garantis que j'ai atteint l'âge de la majorité dans la province de/du

\_\_\_\_\_.  
Par les présentes, j'exonère Reitmans de toute responsabilité à l'égard de toute réclamation découlant de mon acceptation et de mon utilisation d'un prix, ou s'y rapportant, que j'ai gagné ou que je recevrai dans le cadre du concours qui est constitué d'une carte cadeau de **PENN.Penningtons** d'une valeur de cent dollars (**100,00 \$**) pouvant être utilisée dans tout magasin participant de **PENN.Penningtons** au Canada (chacun un « **magasin PENN.Penningtons** », et collectivement, les « **magasins PENN.Penningtons** ») ou le site web de **PENN.Penningtons** (la « **carte-cadeau PENN.Penningtons** »).

La présente autorisation et exonération constitue l'entente intégrale intervenue entre les parties à l'égard de l'objet des présentes et ne peut être modifiée ou annulée que par un document écrit signé par les deux parties. La présente entente doit être interprétée conformément aux lois de la province de Québec.

Fait le \_\_\_\_\_ 2025. Signature: \_\_\_\_\_